

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS

de

Fonds de croissance mondiale NEI

(le « Fonds » ou le « Fonds dissous »)

le 17 février 2026

Cher porteur de parts,

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds (l'**« assemblée »**) aura lieu aux bureaux de **NEI Investments, au 151 Yonge Street, bureau 1200, à Toronto (Ontario), le 25 mars 2026, à 10 h (HE)**.

Le quorum de l'assemblée sera formé de deux porteurs de parts, présents en personne ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint dans les trente minutes suivant l'heure de début de l'assemblée, la reprise de l'assemblée aura lieu aux bureaux de **NEI Investments, au 151 Yonge Street, bureau 1200, Toronto (Ontario), le 25 mars 2026, à 14 h (HE)**. Le quorum à la reprise de l'assemblée sera formé du nombre de porteurs de parts présents, en personne ou représentés par procuration, à la reprise de l'assemblée.

L'objet de l'assemblée est d'examiner la question suivante :

1. Afin que les porteurs de parts du Fonds dissous examinent et exercent leurs droits de vote à l'égard des résolutions permettant d'approuver la fusion du Fonds dissous dans le Fonds d'actions mondial ER NEI (le « **Fonds maintenu** », et avec le Fonds dissous, le « **Fonds** ») et approuvent les autres mesures qui pourraient être nécessaires ou souhaitables à la prise d'effet des résolutions et traitent toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, comme il est décrit dans la circulation de sollicitation de procurations datée du 17 février 2026 (la « **circulaire** ») et présenté à l'annexe A de la circulaire.

Les porteurs de parts peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds dans le prospectus simplifié de Placements NEI, le dernier document d'information du Fonds déposé (l'**« aperçu du Fonds »**), les rapports intermédiaires et annuels de la direction sur le rendement du fonds, ainsi que les états financiers intermédiaires non audités et les états financiers annuels audités (le cas échéant), lesquels sont disponibles sans frais à l'adresse www.placementsnei.com ou sur le site Web du Système électronique de recherche et d'analyse documentaire (SEDAR+) à l'adresse www.sedarplus.ca. Des exemplaires de l'aperçu du Fonds se rapportant au Fonds maintenu seront envoyés par la poste aux porteurs de parts du Fonds dissous.

Notification et accès

Comme le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* le permet, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (le « **gestionnaire** ») a choisi de recourir à une procédure de notification et d'accès (la « **procédure de notification et d'accès** ») afin de réduire le volume de papier des documents distribués aux fins de l'assemblée. Le gestionnaire envoie les documents reliés aux procurations au moyen de la procédure de notification et d'accès directement aux porteurs de parts du Fonds, ce qui comprend les porteurs de parts inscrits et les

porteurs de parts véritables dont les actions sont détenues par un intermédiaire. Plutôt que de vous envoyer un exemplaire imprimé de la circulaire accompagné du formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint, nous vous ferons parvenir cet avis dans lequel sera présentée la marche à suivre pour accéder à la circulaire en ligne ou pour en demander un exemplaire papier ou électronique que vous recevrez sans frais. Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous sans frais pendant les heures normales de bureau au 1 888 809-3333 ou avec le Service à la clientèle de NEI à l'adresse neiclientservices@neiinvestments.com.

Comment accéder à la circulaire en ligne

Les porteurs de parts sont invités à consulter la circulaire à l'adresse www.placementsnei.com et à l'adresse www.sedarplus.ca, avant de voter. Les documents seront accessibles sur notre site Web pendant un an à compter de la date du présent avis.

Comment obtenir un exemplaire imprimé de la circulaire

Les investisseurs peuvent nous demander de leur envoyer un exemplaire de la circulaire :

- en nous envoyant un courriel à l'adresse NEIclientservices@neiinvestments.com;
- en nous appelant sans frais au 1 888 809-3333 pendant les heures normales de bureau.

Avant le 24 mars 2026, un exemplaire de la circulaire vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire papier de la circulaire avant l'heure et la date limites pour l'exercice de vos procurations qui doivent nous être retournées par la poste avant 10 h (HE) le 21 mars 2026, veuillez tenir compte de notre délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes, ainsi que des délais postaux habituels pour le courrier de première classe suggérés par Postes Canada et faire votre demande avant 10 h 30 (HE) le 19 mars 2026.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire à compter de la date de l'assemblée, dans l'année suivant la date de présent avis. Par exemple, si nous recevons votre demande le 24 mars 2026 ou après cette date, nous vous enverrons la circulaire dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande.

Si vous demandez un exemplaire imprimé de tout document, vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration, veuillez donc conserver le formulaire original qui vous a été envoyé pour voter.

Date de clôture des registres

Le gestionnaire a fixé à 16 h (HE) le 3 février 2026 la date de clôture des registres pour la détermination des porteurs de parts qui ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et d'y voter.

Vote

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par téléphone, par Internet ou en personne. Veuillez vous reporter aux instructions qui figurent sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote pour savoir comment exercer vos droits de vote au moyen de ces méthodes. Les porteurs de parts sont fortement encouragés à soumettre

leurs votes ou leurs formulaires de procuration avant l'assemblée, conformément aux délais indiqués ci-après.

Les porteurs de parts qui ne peuvent ou ne souhaitent pas assister à l'assemblée peuvent i) voter en ligne à l'adresse www.proxyvote.com avant 10 h (HE) le 23 mars 2026 ou au moins 48 heures (à l'exclusion des jours non ouvrables) avant toute reprise d'assemblée à laquelle le vote doit être exercé, en cas d'ajournement ou de report, ou ii) remplir le formulaire de procuration et le retourner à Data Processing Centre, P.O. Box 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9 ou par téléphone, au 1 800 474-7501 (français) ou au 1 800 474-7493 (anglais). Le formulaire de procuration doit être reçu au plus tard à 10 h (HE) le 23 mars 2026 ou au moins 48 heures (à l'exclusion des jours non ouvrables) avant toute reprise d'assemblée ajournée ou reportée où un scrutin doit être tenu.

Le gestionnaire a soumis la fusion proposée du Fonds au comité d'examen indépendant (le « **CEI** ») du Fonds aux fins d'examen et, après une enquête raisonnable, le CEI a déterminé que, si elle est mise en œuvre, la fusion proposée du Fonds donnera lieu à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds et ses porteurs de parts.

FAIT à Toronto (Ontario) le 17 février 2026.

Sur ordre du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de commandité au nom de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., gestionnaire des Fonds

Par :

« *Timothy Prescott* »

Timothy Prescott
Vice-président principal, chef de la Gestion d'actifs
PLACEMENTS NORDOUEST & ÉTHIQUES S.E.C.
PAR SON COMMANDITÉ
PLACEMENTS NORDOUEST & ÉTHIQUES INC.